

VILLE DE LANGRES



# Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

**DEC-HC-2025-10**

## MUSEES DE LANGRES

### Jours de gratuité pour l'année 2025

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-74 en date 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire lui permettant de fixer des tarifs de spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,

**VU** la délibération n°2021-47 en date du 27 mai 2021 fixant les nouvelles dispositions tarifaires pour les musées de la Ville de Langres et notamment celles relatives aux 4 jours flottants de gratuité,

**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui, il convient de fixer la liste des jours de gratuité des entrées pour l'année 2025,

### **DECIDE**

**Article 1** : De fixer la liste des jours de gratuité des entrées des Musées de Langres, pour l'année 2025, ainsi qu'il suit :

- Samedi 12 avril 2025,
- Dimanche 13 avril 2025,
- Dimanche 15 juin 2025.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, M le Responsable du Pôle Culture et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

**Article 3** : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 12 mars 2025



Anne CARDINAL  
2025.03.13 06:16:24 +0100  
Ref:8341569-12521531-1-D  
Signature numérique  
la Maire